

Affaire suivie par : Hélène LAMBERT
Téléphone : 04 66 36 41 74
Courriel : pref-elections-mairies@gard.gouv.fr

Le préfet

à

**Mesdames et Messieurs les maires
des communes de moins de 1000 habitants**

S/c de Madame la sous-préfète du Vigan
et de Monsieur le sous-préfet d'Alès
en communication avec Monsieur le président
de l'association des maires et des présidents d'EPCI
et avec Monsieur le président de l'association
des maires ruraux du Gard

Objet : Elections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

Référence : Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité

P. j. : 2 documents

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, deux documents à l'attention :

- des électeurs de votre commune,
- et des futurs candidats

pour les informer de la réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants notamment sur la fin du panachage, pour les élections municipales de mars 2026.

Ils vous sont transmis :

- en format A4 pour vous permettre de les insérer dans votre bulletin municipal le cas échéant ou sur tout autre support de communication de votre mairie,
- en format A3 pour affichage en mairie et sur les emplacements d'affichage administratif.

Je vous remercie d'en assurer la plus large diffusion, afin de garantir le bon déroulement du scrutin des élections municipales de 2026.

A Nîmes,

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,